

NÉTIQUETTE

La netiquette regroupe les règles de respect et de savoir-vivre liées à l'utilisation d'Internet et des outils informatiques à l'école.

L'utilisation des appareils informatiques est réservée aux activités pédagogiques. Lorsque tu utilises un appareil dans le cadre d'un cours, tu dois :

- utiliser ton adresse scolaire (@educ.cscapitale.qc.ca);
- consulter uniquement les contenus liés au travail demandé;
- utiliser un langage respectueux;
- manipuler le matériel avec soin;
- respecter la vie privée des autres en ne filmant, photographiant ou diffusant aucune image sans consentement.

La netiquette repose sur le respect, la politesse et l'intégrité. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'application du code de vie de l'école.

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

Cette charte encadre l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAG) dans les travaux scolaires.

L'IAG désigne des outils capables de générer automatiquement du contenu (texte, image, vidéo, voix, etc.) à partir d'une demande faite par l'utilisateur.

L'école encourage une utilisation éthique, pédagogique et légale de l'IAG. **Son utilisation est interdite, sauf si un enseignant l'autorise. Il est de la responsabilité de l'élève de vérifier si son utilisation est permise.**

Toute utilisation non autorisée, non déclarée ou contraire aux consignes sera considérée comme une faute académique. Elle pourra entraîner des conséquences liées au plagiat ou à la tricherie, notamment :

- la note « ZÉRO » ou la mention « ÉCHEC »;
- l'expulsion pendant une évaluation;
- une reprise selon les modalités de l'école;
- ou toute autre mesure prévue par les procédures établies.



INTERDICTION DU CELLULAIRE À L'ÉCOLE EN TOUT TEMPS

Favoriser de saines habitudes de vie

La règle

La loi et le règlement de l'école sont clairs:

L'usage de tous les appareils électroniques personnels est interdit à l'école ! En tout temps, sur tout le terrain, incluant les pauses et le dîner.

Ça inclut quoi?

L'usage inclut la possession de ses appareils en d'autres lieux que le casier.

Tous les appareils électroniques personnels incluent les cellulaires, les écouteurs bluetooth et les autres appareils mobile personnel.

Laisser le cellulaire à la maison

La façon la plus simple pour favoriser de saines habitudes technologiques est de laisser tous les appareils électroniques personnels à la maison. C'est simple et sécuritaire !

Laisser le cellulaire dans le casier

Si le cellulaire doit absolument être apporté à l'école pour le transport et/ou le travail, celui-ci devra rester dans le casier, **barré**, pour toute la journée et ce, sans accès pendant la journée.

Cafétéria et transport RTC:

Prévoir une carte OPUS, une carte bancaire ou de l'argent comptant. Il est aussi possible de se procurer une carte de cafétéria.

Un téléphone sera rendu disponible pour les appels urgents aux parents.

Si les consignes ne sont pas respectées...

Dès qu'un adulte voit un élève avec un appareil interdit, l'adulte le confisquera et le remettra au secrétariat.

À chaque confiscation: Le parent de l'élève devra venir chercher l'appareil au secrétariat.

Si les manquements devaient continuer, des sanctions supplémentaires pourraient s'ajouter.